



ARRETE N° 325/25/MMG/DIRCAB/DGM/DCM/SCM
PORTANT ATTRIBUTION D'UNE (01) AUTORISATION DE PROTECTION
POUR LES SUBSTANCES DE LATERITES A LA COOPERATIVE MINIERE ALPHA ET OMEGA « CMAO »

LE MINISTRE CHARGE DES MINES ET DE LA GEOLOGIE

- Vu la Constitution de la République Centrafricaine du 30 août 2023 ;
- Vu la Loi n° 24.008 du 21 août 2024, portant Code Minier de la République Centrafricaine ;
- Vu le Décret n° 23.199 du 30 août 2023, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
- Vu le Décret n° 22.040 du 7 février 2022, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 24.001 du 4 janvier 2024, portant nomination ou confirmation des Membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret n° 23.148, du 19 Juin 2023, portant organisation et fonctionnement du Ministère des Mines et de la Géologie et fixant les attributions du Ministre ;
- Vu la demande formulée en date du 25 juin 2025, par Monsieur Achille MOUSSA, Président coopérative minière Alpha et Oméga « CMAO » ;
- Vu la quittance du Trésor Public n° 0187687 du 11 juillet 2025.

SUR RAPPORT DU DIRECTEUR GENERAL DES MINES

ARRETE

Article 1^{er}: Il est accordé à la coopérative minière Alpha et Oméga « CMAO », une (1) Autorisation de Prospection, dans la Sous-Préfecture de Bakala, pour une période de validité d'un (01) ans renouvelable une fois et les opérations de Prospection s'effectuent dans la collectivité territoriale indiquée.

- Article 2 :** La Ccoopérative Minière Alpha et Oméga « CMAO », est tenue de travailler dans les parties extérieures de son Autorisation de Prospection, lorsque celle-ci empiète sur des titres miniers ou autorisation d'exploitation artisanale
- Article 3 :** Les travaux de prospection feront l'objet de rapports d'activités semestriels qui seront adressés d'une part, au Ministre en charge des Mines et de la Géologie et d'autre part au Directeur Général des Mines.
- Article 4 :** Le présent arrêté qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le

17:0 SEPT 2025



Rufin BENAM-BELTOUNGOU

Ministre Chargé des Mines et de la Géologie